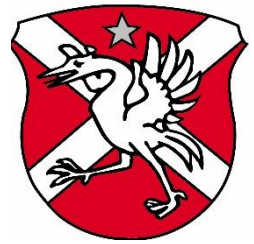


**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 81 – novembre 2017



- I. Le mot du syndic
 - II. Une mutation majeure dans notre administration communale
 - III. Convocation à l'assemblée communale
 - IV. Budgets 2018
 - V. Service du feu - participation à l'achat de véhicules
Tonne-pompe et bus de transport pour la Vallée de l'Intyamon
 - VI. Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens
 - VII. Sécurité des enfants sur le chemin de l'école
 - VIII. Regroupement scolaire de l'Intyamon
 - IX. Course des aînés - mercredi 23 juillet 2017
 - X. Sécurisation du parc du Saudillet
 - XI. Service de l'environnement - « Pour ne pas polluer les cours d'eau, ne jetez rien dans les caniveaux ... »
 - XII. Réseau d'alimentation en eau potable
 - XIII. Haies vives - taille
 - XIV. Rubrique « énergie » - Inauguration de la Centrale de biogaz
 - XV. Evolution démographique 1990-2015, 2016
 - XVI. Gestion des déchets
 - Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins
 - Ramassage des déchets urbains - 2018 - Fêtes et jours fériés - changement de dates
 - Rappel du nouvel horaire de la Déchetterie intercommunale
 - XVII. Le coin des sociétés et des manifestations
 - Société de musique - Echo du Vanil-Noir
 - 35^{ème} Giron des musiques gruériennes - 18-21 mai 2017
 - Open Bike Haute-Gruyère
 - Intersociété de Grandvillard - programme des manifestations 2017-2018
 - Société d'Intérêts Villageois de Grandvillard
 - 100 ans du Musée gruérien - invitation aux communes
 - XVIII. Divers
 - Transports publics - Cartes journalières « commune »
 - Transports publics - Nouveaux horaires TPF dès le 10 décembre 2017
 - Site internet
 - Fêtes de fin d'année - Fermeture du Bureau communal
-

I.

Le mot du syndic

Nous voilà bientôt au crépuscule d'une année qui a été riche en activités.

La Fête des musiques gruériennes en a certainement été le point phare. Bravo et merci à la Société de musique l'Echo du Vanil-Noir et à son comité élargi pour la parfaite organisation. Le thème de la fête : « Les coulisses du temps » sera marqué d'une pierre blanche dans les annales du village. Les souvenirs sont nombreux : les sourires des bénévoles, le village magnifiquement décoré, des spectateurs émerveillés, la musique, le soleil, la bonne humeur... Durant trois jours, nous avons vécu des moments intenses de convivialité et d'émotion.

Dernièrement, les inaugurations du nouveau parcours historique du village par la Société d'Intérêts Villageois et de la Centrale de biogaz Vanils Energies SA reflètent un dynamisme sur le plan culturel et économique.

Au niveau sportif, les événements tels que la finale de Groupe E Tour, l'Open Bike Haute-Gruyère, les nombreux matchs du FC Haute-Gruyère avec son équipe fanion en deuxième ligue fribourgeoise témoignent, sur le plan régional, d'un bon environnement social et d'un savoir-faire éprouvé.

Du côté politique, trois objectifs que votre conseil communal s'était fixé en début de législature 2016 – 2021 ont été réalisés. Il s'agit de :

1. **L'accueil extrascolaire** : la convention avec notre commune voisine a été finalisée. L'accueil est, depuis la rentrée scolaire, opérationnel. Nous invitons tous les parents à s'intéresser à ce nouveau service, mis en place pour vous. Sur notre site Internet, vous trouvez toutes les informations nécessaires.
2. **Relations avec l'armée** : afin de créer un partenariat avec l'Etat-major de la troupe présente au Camp militaire, le conseil communal a réuni, lundi 25 septembre 2017, les officiers, les commerçants et les restaurateurs du village, ainsi que les responsables des sociétés locales empruntant les locaux militaires.

Cette rencontre avait pour but de faire connaissance et de définir nos attentes respectives concernant les infrastructures, tant militaires que communales. La soirée a été constructive et sympathique. Les trente personnes présentes ont été sensibilisées par le sentiment que les responsables de l'armée les comprennent, les respectent et mettent tout en œuvre pour les aider. La mise à disposition de la halle de gymnastique pour les écoles est un point sensible que nous espérons garantir à long terme.

Dès lors, les relations entre commune et armée sont consolidées et seront, à l'avenir intensifiées.

3. **Réaffectation du patrimoine rural bâti** : le remaniement parcellaire a rendu les fermes sises à l'intérieur du village exemptes de toute affectation. C'est un grand défi pour les propriétaires de donner une plus-value à ces bâtiments. Par la mise sur pied de l'information du 11 octobre dernier, le but était de donner certaines pistes aux propriétaires concernés. De beaux exemples existent déjà et, qui sait, de nouvelles concrétisations se réaliseront.

Une nouvelle moins réjouissante : notre poste agonise... En effet, sa fermeture est annoncée pour le début de l'année prochaine. La recherche d'un commerçant local disposé à exploiter une agence postale étant restée vaine, les responsables du géant jaune ont signifié qu'un service à domicile* allait être instauré dans notre commune. Toutefois, la Poste a communiqué que l'ouverture d'une agence postale sur l'axe routier Grandvillard - H189 était en bonne voie. En temps opportun, la Poste informera sa clientèle en bonne et due forme.

Daniel Raboud, syndic

***Service à domicile postal**

Le service à domicile a fait ses preuves dans les régions rurales. Les opérations postales les plus courantes peuvent directement être effectuées auprès du personnel de distribution pendant la tournée quotidienne. Pour déposer des lettres ou des colis, opérer des versements ou commander des timbres, il suffit de fixer un petit écriteau à sa boîte aux lettres. Lors de la prochaine tournée, le personnel de distribution sonne à la porte, afin d'accomplir la prestation postale.



Heures d'ouverture du Bureau communal
Attention: nouvel horaire dès le 1^{er} décembre 2017

Lundi	FERME	
Mardi	8h30-11h30	14h00-17h00
Mercredi	FERME	
Judi		14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30	



II.

Une mutation majeure dans notre administration communale

Le bulletin d'information d'avril dernier vous l'annonçait : Madame Marthe Brodard, secrétaire communale, au service de notre commune durant plus de 12 années, a fait valoir son droit à une retraite bien méritée au 31 octobre 2017. Nous vous renvoyons au bulletin no 80 (page 15) dans lequel nous prenions congé, avec reconnaissance, de Madame Brodard.

Pour la remplacer, nous avons le plaisir de vous présenter



Madame Barbara FETZ
Chemin des Loyettes 13
1666 Villars-sous-Mont

Entrée en service : 1^{er} septembre 2017

Fonction : Secrétaire communale 100%

Madame Fetz a fréquenté les quatre premières années d'école primaire à Fribourg – école allemande du Schönberg, puis c'est à Genève qu'elle termina sa scolarité obligatoire.

Après une maturité latine cantonale et fédérale, elle obtient, en 1991, sa licence en Sciences Economiques et Sociales, gestion d'entreprise (marketing), à l'Université de Genève.

Après ses études, elle occupe le poste de responsable administrative auprès des firmes genevoises Redimex Trading SA et Dinatar SA. Dès 1997, elle est engagée par Firmenich SA, d'abord comme assistante du directeur des études de marché, puis comme coordinatrice de projets.

En 2000, parallèlement à son poste chez Firmenich, elle entreprend une formation d'accompagnatrice en montagne (accompagnateur de randonnée). Elle crée sa propre entreprise « Grandeur Nature » et organise, pendant 12 ans, des randonnées à pied et en raquettes à neige pour particuliers et entreprises et ce, à côté de son emploi principal.

A fin 2009, c'est par amour pour la montagne et la nature qu'elle pose sa tente en Gruyère. En 2011 elle prend un poste d'assistante de direction auprès du groupe biopharmaceutique UCB Farchim SA, à Bulle. Puis, dès 2013, elle devient l'assistante du président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg.

Madame Fetz s'exprime et écrit aisément en trois langues (français, allemand et anglais).

Durant ses deux premiers mois d'engagement, elle a pu bénéficier d'une formation spécifique de son prédécesseur, Madame Brodard, vers qui vont tous nos remerciements pour son transfert de connaissances élargies.

De par sa formation, ses expériences professionnelles enrichissantes et ses nombreuses qualités, nous sommes convaincus que Madame Fetz saura très vite gagner la confiance du conseil communal et celle des citoyens de notre commune.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue dans notre administration et lui présentons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité de secrétaire communale.

Au nom du conseil communal
Daniel Raboud, syndic

III.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 29 novembre 2017, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2017** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
2. **Budgets 2018** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. ***Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements***
 - 2.2. Service du feu - participation à l'achat de véhicules
 - 2.3. Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens
 - 2.4. Crédit d'étude destiné à un projet de réaménagement de la Route de la Ria
 - 2.5. Aménagement de la zone à bâtir du « Saudillet » - éclairage public
 - 2.6. ***Rapports de la commission financière***
 - 2.7. ***Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements***
3. **Divers**

Le conseil communal



IV. Budgets 2018

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2018. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 29 novembre 2017. Ils pourront être consultés au Bureau communal dès le vendredi 17 novembre 2017. **Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.**

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard		BUDGET 2018				Date 25.10.2017 /Page 1	
Comptes de fonctionnement (par dicastères)		Charges	Budget 2018 Revenus	Charges	Budget 2017 Revenus	Charges	Comptes 2016 Revenus
0	ADMINISTRATION	603'720	230'310	580'796	214'970	567'574.35	217'735.25
1	ORDRE PUBLIC	62'853	59'000	57'652	59'000	123'541.05	128'379.55
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'313'145	365'360	1'208'861	327'240	1'155'972.40	331'271.35
3	CULTURE ET LOISIRS	123'828	200	126'488	200	112'207.40	232.70
4	SANTE	256'533	6'000	258'475	6'000	244'460.05	9'076.05
5	AFFAIRES SOCIALES	422'960	0	448'575	4'000	442'079.60	3'220.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	258'174	55'000	264'875	58'600	214'541.30	48'955.60
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	432'691	341'957	409'062	337'523	487'596.95	383'912.10
8	ECONOMIE	618'988	614'400	613'556	624'500	557'563.40	575'523.21
9	FINANCES ET IMPOTS	551'563	2'976'717	574'263	2'914'827	1'294'212.00	3'507'212.35
	Total des charges	4'644'455		4'542'603		5'199'748.50	
	Total des revenus		4'648'944		4'546'860		5'205'518.16
	Excédent de revenus	4'489		4'257		5'769.66	

Selon la récapitulation ci-dessus, **ce budget se résume comme suit :**

Charges	CHF	4'644'455.00
Revenus	CHF	4'648'944.00
Excédent de recettes	CHF	4'489.00

Le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus.

Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Edilité - Saleuse

La saleuse permettant l'épandage du sel sur les routes durant l'hiver doit être changée. CHF 14'000.00 sont inscrits au budget.

Routes communales - Sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Cf. ch. VII.

Bâtiment - Route des Lières 52a

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune est propriétaire du bâtiment : Route des Lières 52a, lequel est sis à l'arrière des WC publics, le long de la rivière « La Taouna ». Ce bâtiment, en particulier la toiture, doit faire l'objet d'un assainissement pour un montant de CHF 42'000.00.

Budget des investissements

Police du feu

Participation à l'acquisition de véhicules (cf. ch. V).

Routes communales

- **Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens »** (cf. ch. VI).
- **Crédit d'étude destiné à un projet de réaménagement de la Route de la Ria**

Une dépense de CHF 27'000.00 est budgétisée pour un mandat d'étude relatif au réaménagement de la Route de la Ria.

Éclairage public – Quartier du Saudillet

Les premières maisons sont sorties de terre dans le quartier du Saudillet. Pour permettre un accès facilité dans l'obscurité, il est souhaitable d'y installer six lampadaires. Cet investissement représente un montant de CHF 16'000.00.



V. Service du feu - Participation à l'achat de véhicules

Tonne-pompe et bus de transport pour la Vallée de l'Intyamou

La population de l'Intyamou se remémore encore les événements de la soirée du 16 janvier 2017, date à laquelle un incendie s'est déclaré au centre de Villars-sous-Mont détruisant cinq bâtiments. Heureusement, les dégâts ne furent que matériel. Mais la charge émotionnelle était bel et bien présente chez les propriétaires de ces bâtiments, les voisins, les habitants du village et de la vallée ainsi qu'auprès des intervenants. Certains voyaient une partie de leur vie partir en fumée, pour d'autres c'était l'histoire du village et de la vallée, et il y a ceux qui ont lutté sans répit pour protéger et sauvegarder les bâtiments à proximité.

Pour pouvoir remplir leur mission de manière optimale et pour la sécurité de la population de l'Intyamou, il est nécessaire de mettre à disposition des corps de sapeurs-pompiers du matériel de qualité, actuel et répondant aux exigences en vigueur.

« Toute personne doit avoir les mêmes chances d'être secourue, en cas d'incendie ou d'autre sinistre, de manière rapide et efficace. Cette « égalité devant le feu » suppose que tous les corps de sapeurs-pompiers (CSP) soient aptes à assurer une intervention qui réponde aux mêmes exigences, c'est-à-dire à des exigences définies de manière uniforme ». Ce sont ici les éléments qui ressortent du rapport Frifire 2010-2015 édité en mars 2010 par un comité de pilotage, à l'intention du Conseil d'Etat.

1. Camion tonne-pompe

Selon les informations de l'ECAB, l'Intyamou est une des dernières régions du canton de Fribourg à ne pas remplir les conditions minimales en cas d'incendie. Le camion tonne-pompe est un véhicule contenant 2400 litres d'eau, un agent d'extinction et le matériel indispensable au début d'une intervention. Il permet une intervention très rapide une fois sur le lieu du sinistre. Six personnes peuvent y prendre place, dont quatre peuvent s'équiper d'appareils de protection respiratoire durant le trajet. Un tel équipement représente, à l'heure actuelle, un élément central dans le secours des personnes et la défense incendie. Il fera également la différence entre le début d'incendie et un incendie.

Investissement :

Prix total (véhicule + matériel)	Fr.	500'000.-
Subvention ECAB (40 %)	Fr.	200'000.-
A la charge des communes	<u>Fr.</u>	<u>300'000.-</u>

L'investissement est réparti entre les communes de Haut-Intyamou, de Bas-Intyamou et de Grandvillard selon la population, état au 31 décembre 2016.

Pour Grandvillard, l'investissement représente 22,08 % du solde à payer, soit **Fr. 66'240.-**.



Exemple d'un tonne-pompe

Amortissement et coûts d'exploitation :

L'amortissement de la part investie est à la charge de la commune selon le mode de financement.

Les frais d'exploitation comprennent l'assurance, l'entretien, le roulage et les visites médicales des chauffeurs pour un total de Fr. 5'000.- par année. Ils seront répartis entre les trois communes sur la base de la population légale au 31 décembre 2016.

2. Véhicule de transport

Actuellement, les deux corps de sapeurs-pompiers de l'Intyamou disposent chacun d'un bus de transport. Les deux véhicules montrent de gros signes de fatigue et de vieillesse. C'est pourquoi, les trois communes proposent d'acquérir un nouveau bus. Il s'agit d'un véhicule 4x4 pouvant accueillir neuf personnes et le matériel spécifique selon l'intervention. Il sera livré avec deux modules pour le matériel. En effet, chaque intervention exige du matériel spécifique, donc les sapeurs-pompiers pourront charger l'un ou l'autre des modules dans le bus.

Investissement :

Prix total (véhicule + modules)	Fr. 125'000.-
Subvention ECAB (40 %)	Fr. 50'000.-
A la charge des communes	<u>Fr. 75'000.-</u>



Exemple d'un bus de transport

Répartition entre les communes de Haut-Intyamou, de Bas-Intyamou et de Grandvillard selon la population au 31 décembre 2016. Pour Grandvillard, l'investissement représente 22,08 % du solde à payer, soit **Fr. 16'560.-**.

Amortissement et coûts d'exploitation :

L'amortissement de la part investie est à la charge de la commune selon le mode de financement.

Les frais d'exploitation comprennent l'assurance et l'entretien ce qui représente Fr. 2'000.- par année. Ils seront pris en charge par les trois communes sur la base de la population légale au 31 décembre 2016.

Antoine Castella, conseiller communal

Résumé de l'investissement :

Tonne-pompe	Fr. 66'240.-
Bus	<u>Fr. 16'560.-</u>
Total	<u>Fr. 82'800.-</u>



VI. Assainissement de la route reliant Grandvillard à Estavannens

La route qui relie Grandvillard à Estavannens est d'une largeur d'environ 4 mètres, laquelle est même inférieure à certains endroits.

Le conseil observe que lors de croisements, les véhicules empiètent sur les bords, d'où la formation d'une bande de roulement (non recouverte de bitume). En moyenne, deux fois par année, cette bande doit être rechargée avec des matériaux graveleux.

Cette situation entraîne un effondrement de la couche bitumineuse, sur les côtés. Il en découle des infiltrations d'eau. En période de gel, celles-là accélèrent la dégradation du revêtement.

Il convient d'ajouter que le tronçon, proche du « Pont du Fossard », large de 5 mètres, reste en bon état et permet le croisement de deux véhicules légers.

Au regard de cette situation, le conseil communal proposera à l'assemblée l'assainissement de cette route, dont la largeur sera portée à 5 mètres sur toute la longueur.

La dépense est inscrite au budget 2018, à raison de 170'000 fr. Ce projet sera financé par l'utilisation de capitaux.



VII. Sécurité des enfants sur le chemin de l'école



Des parents sont intervenus au sujet de la sécurité des enfants qui cheminent depuis le quartier des « Sappaleys » vers l'école, notamment dans le secteur de la Route des Lières.

Le conseil a sollicité le Bureau de la prévention des accidents – BPA, à Berne, d'analyser la situation. Ce dernier conclut que le parcours qu'empruntent les enfants ne laisse pas apparaître de déficits de sécurité. Quelques mesures sont proposées, notamment des marquages.

Toutefois, le conseil a estimé que le problème soulevé méritait une réflexion approfondie. Aussi, il a constitué un groupe de travail formé d'une délégation dudit conseil, de parents et de citoyens, lequel a pour mission de formuler des propositions.

En outre, il envisage de confier un mandat d'étude de la sécurité, lequel s'étendra à l'ensemble du village. Un montant est budgétisé, à raison de 11'000 fr. (budget de fonctionnement).

Jean-François Moura, vice-syndic

VIII. Regroupement scolaire de l'Intyamon



En avril 2015, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport - DICS informait les communes de l'Intyamon de l'obligation de regrouper les écoles de l'ensemble de la vallée. En effet, selon la nouvelle loi scolaire qui entrera en force en août 2018, le nombre de classes au sein du Cercle scolaire de Bas-Intyamon et Grandvillard comme de celui de Haut-Intyamon est insuffisant.

Le 6 octobre 2015, lors d'une séance réunissant les représentants de Bas-Intyamou, Grandvillard, Haut-Intyamou et la DICS, cette dernière formalisait sa demande auprès des autorités communales.

Le processus de réflexion a donc débuté depuis près de deux ans avec une feuille de route bien définie. Un responsable d'établissement commun a été mis en place par la Direction de l'instruction publique. Monsieur Philippe Fragnière a pris ses fonctions en août 2016. L'Administration communale de Grandvillard assure le secrétariat général des écoles de l'ensemble de la vallée depuis août de cette année.

Parallèlement, depuis le printemps 2016, les conseillers communaux en charge des écoles se réunissent une fois par mois pour traiter les modalités administratives et réglementaires : convention intercommunale, automne 2017, règlement d'école, printemps 2018, réorganisation complète des transports scolaires.

Le nouveau cercle scolaire de l'Intyamou devra être pleinement déployé dès la rentrée d'août 2018.

La commission scolaire sera dissoute dans le courant 2018 pour faire place à un comité d'école et à un conseil des parents. Le comité, composé du responsable d'établissement et des représentants des communes, sera l'organe décisionnel. Le conseil des parents sera formé de parents d'élèves, du responsable d'établissement, de représentants du corps enseignant et des représentants des communes. Ses attributions, définies par la loi scolaire, sont principalement l'échange d'informations et le débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents, ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'études.

Les communes ont accueilli le défi imposé par la DICS comme une opportunité de mener une réflexion globale afin de renforcer la qualité et la cohérence du cercle scolaire. Le confort des élèves est et sera la grande priorité des autorités communales dans ce long et important processus.

Une séance d'information sera organisée au début de l'année 2018.

Alain Saudan, conseiller communal



IX. Course des aînés - mercredi 23 juillet 2017

La météo annoncée n'était pas des plus réjouissantes. La pluie venait de cesser, le ciel était bas et le brouillard cachait la chaîne des Vanils.

Pourtant, les participants arrivaient avec le sourire et le soleil rayonnait déjà dans tous les coeurs.

Après les salutations d'usage, les quarante personnes présentes, dont Monsieur le Syndic Daniel Raboud et moi-même, avons pris place dans le car de l'entreprise Jacky Voyages de Château-d'Oex.

Nous avons emprunté l'autoroute à Bulle et nous nous sommes dirigés vers Villeneuve et ensuite, vers le Valais. Le ciel se dégagait petit à petit et laissait entrevoir des zones de bleu.

Comme prévu, nous avons fait un arrêt café-croissant à Morgins, au restaurant typique « Les Fontaines blanches ».

Cette station fait partie du domaine franco-suisse des « Portes du Soleil » et elle ravivait les souvenirs de ceux qui avaient eu la chance de skier dans la région.

Une magnifique dalle de calcaire, prélevée à la « Tête de Chien », le célèbre saut de la descente « du Lauberhorn », a été érigée au milieu du village pour rendre hommage à Didier Défago, vainqueur, en 2009, des descentes mythiques de ski alpin du « Lauberhorn » et de « La Streif », ainsi que champion olympique de descente à Vancouver, en 2010.



D'autres participants qui avaient déjà voyagé dans la région connaissaient ce village et avaient gardé en mémoire la beauté du superbe carillon qui trône à côté de l'église. Malheureusement, durant notre pause, nous n'avons pas eu la chance d'entendre sa magnifique sonnerie.

Après cet arrêt bien mérité et apprécié, nous nous sommes dirigés vers « La Chapelle d'Abondance », puis vers le village d'Abondance. Nous avons emprunté le « Col du Corbier ». La route était sinueuse et escarpée, mais heureusement, nous avons un chauffeur très expérimenté. Cela n'a pourtant pas empêché que des personnes aient quelques frayeurs. Le village de Le Biot passé, les virages ont été moins nombreux et la route plus agréable.

Encore quelques kilomètres et nous sommes arrivés au « Lac de Montriond ». L'endroit était idéal pour faire une photo de groupe.

Malgré un temps mitigé, le repas avait été prévu sur la terrasse du restaurant « Le Verdoyant » qui domine le lac.

En guise d'apéritif, un verre de Kir nous a été servi, ce que tout le monde a apprécié. L'entrée, une salade paysanne, n'a pas tardé à arriver. Les assiettes étaient bien garnies et la préparation très goûteuse.

Comme certaines personnes n'avaient que juste chaud, le personnel n'a pas hésité à dresser les tables à l'intérieur pour la suite du repas. Trois messieurs, qui préféraient l'air frais, sont restés sur la terrasse. Nous nous sommes régalés avec le plat principal, un filet de porc sauté avec sauce moutarde, gratin dauphinois. Ce repas s'est terminé avec une glace vanille, accompagnée de framboises chaudes. Les dames, et même quelques messieurs, n'ont pas hésité à décorer leur tête avec la fleur qui garnissait la coupe, ce qui a provoqué des éclats de rire dans toute la salle. Le café a été servi, et ceux qui en avaient envie, y ont ajouté un délicieux « Génépi ». Les souvenirs de certaines longues soirées inoubliables et interminables ont surgi des mémoires ! L'ambiance était très chaleureuse, les discussions ne concernaient pas qu'une seule table, mais les propos étaient échangés d'un bout à l'autre de la salle.

Tout le monde a beaucoup apprécié ce moment convivial, mais il était temps de reprendre le car pour poursuivre notre voyage. La route était étroite et les croisements, surtout avec les camping-cars, n'étaient pas une partie de plaisir.

La circulation n'a pas été plus facile quand nous sommes arrivés à Les Lindarets, village typique et traditionnel où les chèvres se promènent en toute liberté et sont les reines.



Chacun a pu profiter de cette visite pour faire quelques achats, flâner dans les rues, s'amuser en regardant les « biquettes », boire un verre sur une terrasse, ...

Mais attention aux retardataires qui n'ont pas respecté l'heure et qui sont arrivés dix minutes en retard dans le bus ! La bouteille de « Génépi », qui avait été achetée par un monsieur et qui était destinée à faire plaisir à madame, a été partagée entre tous les participants, ce qui en a réjoui plus d'un.

Durant notre retour par le « Col de La Joue Verte », nous avons traversé la station de Morzine et avons longé le « Lac Léman », à partir de Thonon.

Comme la route était longue, nous avons fait un arrêt à Evian pour accorder un temps de repos à notre chauffeur, lequel était attentif aux besoins de chacun et très compétent. Nous en avons profité pour partager une verrée sur une terrasse ombragée.

Puis, retour au car pour notre dernière partie du voyage. Quand nous sommes sortis du village d'Epagny, j'ai entendu : « Nous avons vu de beaux paysages, mais c'est quand même plus vert chez nous ! » Nous sommes arrivés à Grandvillard vers 20 heures au lieu des 18 heures prévues, ce qui a satisfait les personnes qui, le matin, trouvaient que nous rentrions trop tôt.

Malgré la fatigue, je pense que tous les participants ont apprécié cette sortie durant laquelle ont régné la bonne humeur et la convivialité. Ce fut une riche expérience et nous espérons pouvoir la renouveler. Le conseil communal a, à cœur, de proposer une journée dédiée aux aînés de notre commune.

Suzanne Cosandey, conseillère communale

X.

Sécurisation du parc du Saudillet

Dans le courant du printemps 2017, la commune a fait appel à une entreprise spécialisée afin d'élaguer plusieurs arbres du parc du Saudillet. En effet, certains présentaient des branches sèches, dont la solidité menaçait la sécurité des personnes pouvant se trouver à proximité.

Par la même occasion, il a été jugé nécessaire d'analyser leur état de santé, et notamment celui d'un érable sycomore (photo). Après l'analyse visuelle de ce dernier, voici les éléments principaux du rapport rendu par l'entreprise forestière consultée.

Il a été constaté une nécrose au niveau de la séparation du tronc. Celle-ci prend son départ sur d'anciennes coupes mal compartimentées. Il est possible que la pourriture et un champignon aient pris place dans cette zone sensible. Aussi, la force de maintien n'est plus assurée.



En grim pant jusqu'aux cimes, il a été constaté une sérieuse sénescence des branches terminales avec formation de bois mort. L'arbre réagit en minimisant les efforts et en ramenant la production foliaire au plus proche des racines. Ce phénomène entraîne de forts risques de chute de bois mort.

Suite à ces constats et au vu de l'emplacement sensible, il est préconisé d'abattre cet arbre dans les plus brefs délais.

Avant de prendre une décision, le conseil communal s'est renseigné auprès de deux spécialistes du domaine, lesquels ont effectué une vision locale. Leur constat est similaire. L'abattage de l'arbre est conseillé pour des raisons de sécurité.

Dès lors, en cours d'année 2018, l'érable sycomore sera remplacé.

Le conseil communal



Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

XI.

Pour ne pas polluer les cours d'eau, ne jetez rien dans les caniveaux...

*Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ? Pour rappeler à la population fribourgeoise qu'il ne faut pas se débarrasser de déchets ou de liquides sur les chaussées et les places, des plaquettes informatives seront posées à proximité des grilles d'eau de pluie au fur et à mesure de la réfection des routes cantonales. **La Commune de Grandvillard va également en poser dans les endroits stratégiques du village pour sensibiliser la population.***

Les bouches ou grilles d'égout portent très mal leur nom. Leur appellation pourrait effectivement faire penser que ces ouvrages de voirie sont raccordés à des stations d'épuration. Ce n'est pourtant que rarement le cas. Les eaux sales et les petits déchets que l'on jette dans le caniveau ou la grille de route bouchent les canalisations et finissent, le plus souvent, directement dans la rivière avec, pour conséquences, la pollution de l'eau et des écosystèmes, pouvant occasionner la mort de poissons. Il en va de même pour les grilles qui se trouvent sur les places, autour de son immeuble ou de sa maison.

Le fait de jeter des déchets de tout genre dans les grilles de route mène souvent à des pollutions diffuses. Une étude a montré qu'un seul mégot contenait suffisamment de poison pour tuer la moitié des petits poissons, mis dans un litre d'eau, en seulement 96 heures. Il existe des polluants très toxiques pour la faune et la flore aquatiques :

- > l'eau de Javel utilisée pour nettoyer les toits ou les terrasses ;
- > les produits de nettoyage utilisés, par exemple, pour laver sa voiture ou son vélo ;
- > les produits phytosanitaires ;
- > la peinture (attention à ne pas jeter l'eau dans une grille après avoir lavé ses pinceaux) ;
- > le ciment employé pour les petits ou grands travaux ;
- > le petit-lait.

Ne polluez pas nos eaux



Une campagne d'information a été menée dès 2013 par l'Association suisse des gardes-pêche. L'Etat de Fribourg, par son Service de l'environnement (SEn) et son Service des ponts et chaussées (SPC), veut poursuivre la sensibilisation et montrer l'exemple. Lors des travaux d'entretien des routes cantonales ou de la construction de nouvelles routes, le SPC posera des plaquettes informatives « Ne polluez pas nos eaux » dans le périmètre des surfaces bâties.

La Commune de Grandvillard en posera également aux endroits les plus fréquentés.

Pour profiter de son jardin sans polluer les eaux

Chaque année, l'eau de Javel, les herbicides et les produits désinfectants pour les piscines causent des pollutions importantes de cours d'eau et la mort de poissons. Le SEn a édité deux notices d'information pour rappeler les bons gestes à adopter, afin de profiter de son jardin sans nuire aux rivières et aux lacs du canton : « entretien des alentours de sa maison » ; « exploitation de sa piscine ». Ces documents sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/eau ou peuvent être commandés auprès du SEn (sen@fr.ch).

XII. Réseau d'alimentation en eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ».

Aussi, nous avons l'avantage de communiquer ce qui suit :

- **Qualité physico-chimique et microbiologique**

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

- **Dureté totale de l'eau**

La dureté totale de l'eau est de 22.4 degrés français.

- **Teneur en nitrate**

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

- **Provenance de l'eau**

Source des Marais, Grandvillard.

- **Traitement**

L'eau n'est pas traitée.



Le fontainier, **Monsieur Alex Beaud**, se tient à disposition pour tout problème ou constatation lié à la qualité de l'eau. En tout temps, vous pouvez l'atteindre au **numéro 079 435 11 50**.

XIII. Haies vives - taille

Les haies vives, les arbres, arbustes, les lierres et toute autre végétation plantés en bordure des voies publiques ou privées sont, parfois, sources de danger. Ils peuvent masquer la visibilité, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.

L'article 94 de la loi sur les routes prescrit :

« ¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.



³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers ».

Le conseil rappelle aux propriétaires de se conformer à la législation, notamment en ce qui concerne la distance du bord de la chaussée, la hauteur, par conséquent de veiller à ce que la végétation soit régulièrement taillée.

Le conseil communal

XIV.

Rubrique « Energie »



Inauguration de la Centrale de biogaz

Vanils Energies SA

Vendredi 6 octobre 2017

Extrait du discours du Syndic de Grandvillard

« Nous voilà réunis devant la centrale Biogaz de Grandvillard et la société Vanils-Energie SA. Oubliées les longues années de tractations, balayées les remises en question du projet : la centrale fonctionne et nous sommes heureux de fêter aujourd'hui sa mise en exploitation. Croyez-moi, ce 6 octobre 2017 sera marqué d'une pierre blanche dans les annales du village.

Les choses sérieuses ont commencé le 25 novembre 2009, quand l'assemblée communale a accepté la proposition du syndic de l'époque, Pascal Moënnat, de vendre une parcelle communale de 11'000 m² pour y construire une centrale de biogaz. Ce visionnaire a gagné à sa cause vingt-quatre agriculteurs. Il les a réunis, avec la société Groupe E Greenwatt, pour fonder Vanils Energies SA.

Je rends hommage au conseil communal de l'époque, déterminé à exploiter l'entier du potentiel énergétique de la commune. En effet, Mesdames et Messieurs, Grandvillard aurait légitimement pu s'endormir sur ses lauriers. La commune aurait pu se contenter de valoriser son château d'eau - la centrale hydraulique, Sainte-Anne Energie SA, la centrale de récupération de l'énergie qui turbine l'eau potable juste avant l'entrée au réservoir et la nappe phréatique d'importance nationale gérée par EauSud SA - et de produire du gravier, sa deuxième richesse naturelle. Mais le secteur primaire fait partie de l'identité de Grandvillard et il ne fallait, à aucun prix, laisser passer la possibilité de diversifier les activités agricoles.

Quatre paysans se sont lancés dans l'élevage de poulets ou de production d'œufs. Dans cette plaine des Auges où nous nous trouvons, trois halles ont été édifiées pour abriter pas moins de cinquante mille poules et poulets et une nouvelle halle est actuellement en construction. Un millier de porcs sont engraisés dans la porcherie voisine, nouvelle elle aussi. Notre village, tourné vers le futur, a compris le potentiel du lisier et du fumier produits en grande quantité sur son territoire. Il a vu dans le « digestat » sa troisième richesse naturelle.

Moyennant un processus de méthanisation, lequel, notamment neutralise les odeurs, ce « digestat » est épandu au moyen de fustes équipées de « pendillards ». Et comme le conseil communal a établi un itinéraire de délestage et restreint l'horaire des convois, Grandvillard a pu protéger sa nappe phréatique en faisant le deuil des conduites souterraines qui devaient acheminer le lisier jusqu'à la centrale. Le monde n'est jamais parfait, mais si l'on cherche des solutions, on les trouve.

Je voudrais aussi souligner le geste de Vanils Energies SA qui a accepté de financer la plantation de trois arbres d'essence locale pour compenser l'impact de la construction de la centrale. Et rappeler qu'au final, notre centrale de biogaz promeut les énergies renouvelables et contribue à l'essor économique de la région. Ce n'est pas rien, et la commune salue son partenariat avec le « Groupe E Greenwatt », les vingt-quatre exploitants agricoles actionnaires, ainsi que la société Translait.

Merci au Directeur de Greenwatt, Jean-Michel Bonvin, aux ingénieurs et aux entreprises de construction qui ont achevé le gros du chantier à la mi-2015, aux agriculteurs partenaires, à la société Translait ; à mes collègues du conseil d'administration de Vanils Energies SA, et à Marie-Claire Pharisa et à Pascal Moënnat, ancienne et ancien syndics.

Je donne aussi un grand coup de chapeau à Edouard Raboud, Antoine Borcard, Jérémie et Loïc Pharisa, qui exploitent et entretiennent l'installation avec la plus grande rigueur. Je les remercie d'avoir rendu cette inauguration possible. Merci également à Isabelle Weber, cheffe de projet auprès de Groupe E Greenwatt, qui assume l'organisation de la fête.

Pour conclure, je transmets à toutes les personnes impliquées dans la réalisation de la centrale, les félicitations de Benoît Revaz, retenu par d'autres engagements. Le directeur de l'Office fédéral de l'énergie souligne, dans son mot d'excuse, la part active des centrales au biogaz telle que celle de Grandvillard à la stratégie énergétique de la Suisse.

Merci de votre attention.

Daniel Raboud, syndic de Grandvillard »

Environ 150 personnes ont pris part à cet événement, dont :

- Monsieur le Vice-Président du Conseil National, Dominique de Buman
- Monsieur le Conseiller National, Jacques Bourgeois
- Madame la Conseillère d'Etat, Marie Garnier
- Monsieur le Lieutenant de Préfet, André Geinoz
- Messieurs les Syndics de Bas-Intyamon et de Haut-Intyamon
- Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux de Grandvillard, de Bas-Intyamon, de Val de Charmey et de Châtel-St-Denis
- Monsieur le Président de Groupe E Greenwatt, Alain Sapin
- Monsieur le Directeur de Groupe E Greenwatt et Président Vanils Energies SA, Jean-Michel Bonvin
- Messieurs les Membres du Conseil d'administration de Vanils-Energie
- Messieurs les Exploitants



XV. Evolution démographique – 1990-2015, 2016

Année	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016
Total habitants	584	588	602	639	700	795	812
Suisses	563	554	569	600	641	698	714
Etrangers	21	34	33	39	59	97	98
Hommes suisses	286	283	285	300	313	346	350
Femmes suisses	277	271	284	300	328	352	364
Hommes étrangers	14	21	18	19	30	55	55
Femmes étrangères	7	13	15	20	29	42	43



XVI. Gestion des déchets

Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins

Principes régissant la gestion des déchets

La loi sur la protection de l'environnement (LPE, art. 30c al. 2) interdit l'incinération des déchets hors d'une installation prévue à cet effet, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives. L'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair, art. 26b) exige concrètement que les déchets naturels soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée en brûlant.

La pratique montre cependant que le respect de cette condition n'est souvent pas possible et qu'il faut renoncer à les incinérer. En effet, les déchets naturels à éliminer sont, en général, des déchets verts qui présentent un taux d'humidité élevé.

Sont considérés comme déchets verts, les rémanents de coupe et autres déchets de l'exploitation forestière, ainsi que les déchets provenant de l'entretien des jardins. Font partie des déchets naturels des champs, tous les déchets de plantes

produits lors des activités agricoles et paysagères, par exemple lors de l'entretien de haies, de vergers, des vignes, des allées, des prairies alpêtres ainsi que les déchets des cultures agricoles.

Pollution de l'air par des feux qui couvent

L'incinération, en plein air, des déchets provenant des forêts, des champs et des jardins produit une quantité importante de particules fines et de substances dangereuses pour la qualité de l'air. Selon les estimations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les feux en plein air brûlant des déchets verts contribuent aux émissions totales de particules fines à raison de 7 % environ. Les poussières fines nuisent à la santé. Elles affaiblissent la fonction pulmonaire et accroissent les problèmes respiratoires.

L'incinération des rémanents de coupe en forêt endommage la composition du sol forestier en détruisant les matières nutritives importantes pour la formation d'humus. De plus, les feux qui couvent créent des nuisances désagréables pour la population.

Ramassage hebdomadaire des déchets urbains - changement de dates

Pendant les fêtes de fin d'année, le service de ramassage aura lieu **le jeudi au lieu du mercredi**.

Vous trouverez, ci-après, le tableau établi par l'entreprise J. Niquille & Fils SA, à Charmey, relatif à l'année 2018.



J. NIQUILLE & FILS SA
Transports
Le Perré 9 - 1637 Charmey
Bureau 026 927 28 38

RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2018

FETES ET JOURS FERIES - CHANGEMENT DE DATES

FETES

Vendredi-Saint	Sans changement
Pâques	Jeudi 5 avril 2018
Ascension	Sans changement
Pentecôte	Jeudi 24 mai 2018
Fête-Dieu	Sans changement
1 ^{er} août	Jeudi 2 août 2018
Assomption	Jeudi 16 août 2018
Toussaint	Sans changement
Immaculée Conception	Sans changement
Noël	Jeudi 27 décembre 2018
Nouvel-An et 2 janvier	Jeudi 3 janvier 2019

Capsules de thé « Nespresso » en aluminium

Au même titre que les capsules de café « Nespresso », celles de thé sont également recyclées.

Chacun voudra bien les déposer dans le conteneur « Nespresso ».



Rappel du nouvel horaire de la Déchetterie intercommunale

*Déchetterie intercommunale des Auges à Grandvillard
Route des Auges 19*

Horaire d'ouverture

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

mardi	17.30 h.	19.30 h.
mercredi	10.00 h.	11.00 h.
jeudi	17.30 h.	19.30 h.
samedi	10.00 h.	12.00 h.



Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

mardi	18.00 h.	19.00 h.
mercredi	10.00 h.	11.00 h.
jeudi	18.00 h.	19.00 h.
samedi	10.00 h.	12.00 h.



Fermeture de la déchetterie intercommunale – Jours fériés

- Jeudi 10 mai 2018 Ascension
- Jeudi 31 mai 2018 Fête-Dieu
- Mercredi 1^{er} août 2018 Fête nationale
- Mercredi 15 août 2018 Assomption
- Jeudi 1^{er} nov. 2018 Toussaint



MEMODéchets

En fin d'année 2017, voire au début de l'année 2018, vous recevrez un « MEMODéchets », lequel vous renseignera, en détail, sur la manière de trier et d'éliminer les déchets.

Le conseil communal

XVII. Le coin des sociétés et des manifestations

Société de musique



Chers habitants et habitantes de Grandvillard,

La musique est accessible à toutes et à tous. Vous en écoutez dans une quantité de situations différentes, dans l'attente d'un bus, à la radio, chez vous avec votre iPod, etc...

N'avez-vous jamais eu envie d'en faire ?

Pas besoin de connaissances universitaires, ni le niveau d'un Beethoven ou d'un Brahms. Souvent, la porte d'accès à la pratique musicale se trouve devant vos yeux... ou presque. C'est le cas dans le Village de Grandvillard qui a la chance de voir sa société de musique, l'Echo du Vanil-Noir, égayer la vie musicale de la commune. Si vous pensez que la musique de cuivre se réduit à de barbant marches militaires, jouées par quelques musiciens qui ont connu la naissance des Brass Bands en Angleterre, alors vous vous trompez ! La société, l'Echo du Vanil-Noir peut se permettre de dire qu'elle a réussi à créer une atmosphère conviviale et vivante où plusieurs générations de musiciens interprètent ensemble de nombreuses pièces aux styles très variés : pièces classiques, musiques de films, reprises de chansons, ...

Alors n'hésitez plus et passez du statut de spectateur à celui d'acteur !

Pour cela, vous avez plusieurs possibilités : notre société de musique organise des cours de solfège. Ces cours s'adressent principalement aux jeunes, mais pas uniquement. Ils vous permettront d'acquérir les bases du solfège, nécessaires à l'intégration rapide dans notre société.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Madame Marion Borcard, Présidente de l'Echo du Vanil-Noir, au **079 531 44 62** ou par e-mail : **echoduvanilnoir@gmail.com**

**En espérant avoir suscité votre intérêt,
nous vous adressons nos cordiales salutations.**

Les musiciens de L'Echo du Vanil-Noir

www.echoduvanilnoir.ch



35^{ème} Giron des musiques gruériennes - 18-21 mai 2017



Après s'être arrêté lors de la 35^{ème} Fête des musiques de la Gruyère, le temps a repris son cours. Les secondes s'égrènent à nouveau. Les jours passent. Les semaines filent et les feuilles de nos arbres se colorent au rythme de la saison.

A l'heure où vous lisez ces lignes, peu importe le temps qu'il fait dehors. Sachez que grâce à vous, chers habitants de Grandvillard, chers bénévoles d'ici et d'ailleurs, chers amis de tout un district, quatre soleils brillent encore dans nos cœurs.

A l'unisson, le village s'est identifié à ce giron et toutes et tous étaient à la fête. Que de compliments reçus de tous horizons, grâce à vous et aux couleurs données à vos maisons.

Nous avons eu beaucoup de plaisir à accueillir nos sociétés de musique gruériennes et invitées dans ce cadre magnifique de l'Intyamon. Notre objectif est de donner envie aux gens de faire de la musique. Le concert jeunesse du vendredi avec plus de 220 cadets de la Gruyère a remporté un franc succès. Le concert tradition du samedi avec Euphonia et le Brass Band 43 prouve que notre jeunesse forme les ensembles de prestige de la région. Un dimanche radieux pour la journée officielle, avec le concours de marche haut en couleurs et un cortège sans faute autant sur terre que dans les airs ont clos les festivités.

Nous avons souhaité rendre accessible cette fête à tout public et principalement aux familles. C'est pour cela que nous avons opté pour des concerts gratuits, un cortège gratuit et des prix corrects de repas et de boissons.

L'organisation d'une telle manifestation serait impossible sans la participation de tous nos sponsors, c'est pour cela que je leur adresse un très grand merci pour leur contribution.

Mes pensées vont aussi à tous nos 991 bénévoles qui ont œuvré durant les 1484 tranches horaires, de jour comme de nuit, pour que nos musiciennes, musiciens, et tous nos visiteurs passent un excellent moment en bonne compagnie. Un repas de remerciement est prévu pour la fin de l'année ; une information sera transmise prochainement.

Je remercie avec beaucoup d'émotion le comité d'organisation avec qui j'ai eu un énorme plaisir à collaborer durant plus de deux ans. Chacun a œuvré avec brio dans son département et a joué son rôle à la perfection.

1952, 2017, à quand la prochaine édition ? J'espère que d'ici-là, nous garderons dans nos esprits et dans nos cœurs tous les bons moments vécus ensemble. La société de musique « l'Echo du Vanil-Noir » se porte aujourd'hui à merveille. Vous avez été là pour nous, nous serons toujours présents pour vous. J'invite toutes les personnes de 7 à 77 ans à rejoindre nos rangs.

Vive la Musique, Vive Grandvillard !

Au nom du comité d'organisation
Luc Grandjean - président



Chers habitants,

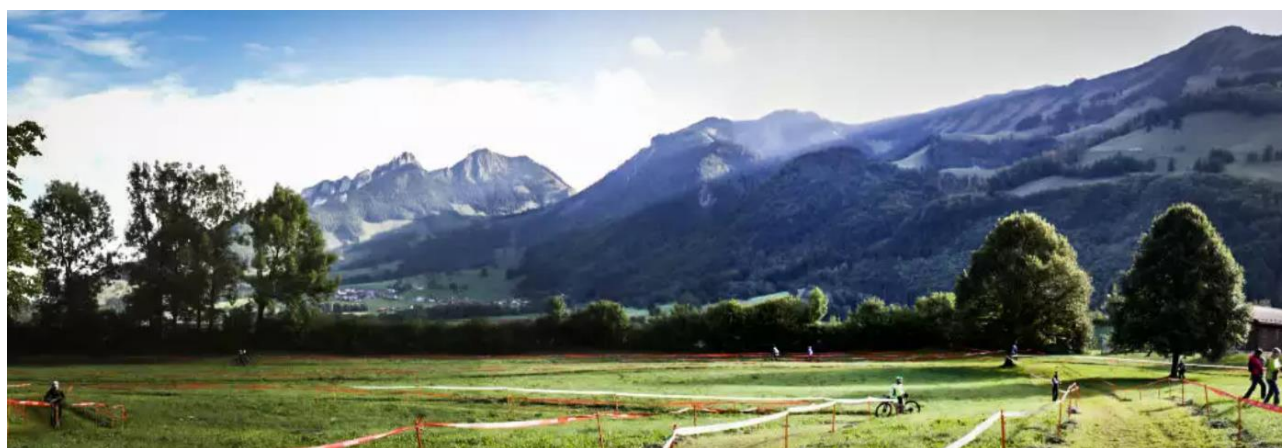
Les 15 et 16 septembre dernier, la Commune de Grandvillard a vibré au son de la 28^{ème} édition de l'Open Bike Haute-Gruyère.

La traditionnelle soirée fondue du vendredi soir a attiré plus de 560 personnes. « The Gomm 's », le groupe de la soirée, a mis une excellente ambiance sous la cantine et a permis à chacun de passer un moment convivial.

Le samedi, sur la place de fête, plus de 1100 coureurs se sont élancés sur les différents parcours dans une magnifique ambiance.



Sans nos 500 bénévoles, nos généreux sponsors, le soutien des autorités, l'engagement des sociétés villageoises et l'enthousiasme de toute la Vallée de l'Intyamou, notre manifestation ne pourrait avoir lieu dans d'aussi bonnes conditions. C'est pourquoi, chers citoyennes et citoyens de Grandvillard, nous vous adressons un immense MERCI. Merci de permettre à l'Open Bike Haute-Gruyère de perdurer.



RENDEZ-VOUS POUR LA 29^{ème} ÉDITION, LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2018.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons un bel hiver et nous vous adressons nos salutations sportives.

LE COMITÉ - OPEN BIKE HAUTE-GRUYERE

Programme des manifestations 2017/2018**Intersociété de Grandvillard**

Septembre	24 Messe - 10h00 - Chapelle de la Dauda	Avril	1 Messe de Pâques - 10h00 - Eglise de Grandvillard 2 Chasse aux oeufs - 10h00 à 12h00 - Place du Saudillet 7 Nettoyage du village - Société de Jeunesse 20-21 Concert annuel - Halle de gym - Société de musique 25-26-28 Tournée du 1er mai - Société de Jeunesse 27-28 Fête du 1er mai - Société de Jeunesse
Octobre	6 Assemblée annuelle - Société de Jeunesse 7 Portes ouvertes - Biogaz - Vanils Energies SA 7 Inauguration de la balade historique et 60 ans - 10h00 - SIV 8 Tournée de la Bénichon - Société de Musique 13 Assemblée annuelle - Ski-Club 13-14 Fête du vin cuit - Amicale des pompiers 14 Journée d'aide aux personnes âgées - Société de Jeunesse 28 Marchethon - Givisiez	Mai	10 Messe de l'Ascension et 1ère Communion - 10h00 - Eglise de Grandvillard 10 Loto - Groupement des dames 26 Marché des artisans - 9h00 à 17h00 - SIV 31 Fête Dieu - Diane - Société de Musique
Novembre	1er Messe de la Toussaint - 10h00 - Eglise de Grandvillard 24 Match aux cartes - 20h00 - Salle communale - SIV 26 Sortie des membres - Société de Musique	Juin	2 Rencontre des vieilles voitures - Société de musique 9 Concert de printemps - Choeur-Mixte 10 Messe de la Confirmation - 9h30 - Eglise de Gruyères 16 Eveil à la Foi - 11h00 - la Grotte (église en cas de mauvais temps) 17 Pique-nique - Ski-Club 23 Concert - Les Zygomatiques 23 Balade gourmande - SDI
Décembre	3 Concert de Noël de la SDI - Neirivue 9 Passage de Saint-Nicolas dans les familles 14 Fenêtre de l'Avant chez Estelle Gouraud - 19h00 à 21h00 15 Après-midi de contes avec goûter - 15h30 - Salle paroissiale - SIV 16 Eveil à la Foi - 16h30 - Eglise de Grandvillard 17 Visite des personnes âgées - Société de Jeunesse 24 Messe - Eglise de Grandvillard - 10h00 25 Messe de Noël - 10h00 - Eglise de Grandvillard	Juillet	5-6-7-8 R.J.G 2018 - Marsens 15 Pique-nique - Amicale des Pompiers 22 Messe - 10h00 - Liéry Odet 31 Fête nationale - Société de Jeunesse
Janvier	1er Loto - Ski-Club 13 Fête des Rois - Choeur-Mixte 14 Dîner des Aînés - Groupement des Dames 19-20-21 Camp de ski des enfants - Les Collons - Ski-Club 27 Loto - Société de Musique	Août	15 Illumination de la croix du Cuâ - Ski-Club 15 Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - Brancardiers de la Gruyère 19 Pique-nique - Société de Musique
Février	2-3 Camp musical - Société de musique 3 Sortie des membres en luge - Diablotins - Ski-Club 17 Coupe d'Europe à Jaun - Slalom hommes 24 Sortie des membres - Ski Club 25 Réunion romande des hospitaliers de Lourdes - Grandvillard	Septembre	5 Assemblée annuelle - Restaurant du Vanil-Noir - Intersociété 14-15 Open-Bike - 29ème édition - Ski Club 21 Assemblée annuelle - Société de Musique 25 Assemblée annuelle - Choeur-Mixte
Mars	8 Assemblée annuelle - SIV 10-11 Sortie des membres - Fiesch - Ski-Club 24 Soupe de Carême - Groupement des Dames 25 Messe des Rameaux - 10h00 - Eglise de Grandvillard 31 Eveil à la foi - 16h30 - Eglise de Grandvillard	Octobre	12 Assemblée annuelle - Ski-Club



Devenez membre !

La SIV, membre de la Société de Développement de l'Intyamon (SDI), organise, chaque année, diverses manifestations et s'investit dans la vie du village notamment par :



la chasse aux œufs, le marché des artisans, le match aux cartes, la verrée de la fenêtre de l'Avent, l'après-midi contes pour les enfants, la gestion de deux bars lors de l'Open-Bike, le financement et l'entretien de la place de jeux du Saudillet.

Récemment, la balade historique du village a été remise au goût du jour. N'hésitez pas à la (re)découvrir ! Des dépliants vous permettront de suivre l'itinéraire. Ils sont à disposition au Bureau communal, dans les commerces, ainsi que chez Madame Estelle Gouraud, Rue du Vanil-Noir 4 (sous la grange). Départ : Ecole primaire.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres motivés afin de compléter nos rangs de bénévoles et c'est également grâce aux cotisations de nos membres que la SIV peut continuer à investir dans la vie villageoise.

N'hésitez pas à nous contacter !	026 675 49 89	siv-grandvillard@hotmail.com
----------------------------------	---------------	--

Ne manquez pas nos prochains rendez-vous :

Match aux cartes	vendredi 24 novembre à 20.00 h. à la salle communale
Fenêtre de l'Avent	jeudi 14 décembre dès 19.00 h. au Jardin Rose
Après-midi contes pour enfants	vendredi 15 décembre dès 15.30 h. à la salle paroissiale

Au plaisir de vous rencontrer bientôt

Le comité de la SIV





100 ans du Musée Gruérien : Invitation aux communes



Pour marquer le début des festivités de son 100e anniversaire, le Musée gruérien convie les habitants des communes de la région à une rencontre.

Six soirées seront organisées pour vous permettre de découvrir ce que le musée conserve de votre région. Photographies, vidéos, objets... les réserves seront exceptionnellement ouvertes pour vous. L'équipe du musée se fera un plaisir de vous conter les grandes histoires entourant ces petits trésors régionaux.

Au programme:

18.30 h. : entrée libre (visite du musée)

19.00 h. : mot d'ouverture

19h-20.00 h. : visite des réserves du musée

20.30 h. : verre de l'amitié

La soirée du mercredi 7 février 2018 sera consacrée aux communes suivantes :

Bas-Intyamon, **Grandvillard** et Haut-Intyamon.

Ces rencontres s'adressent à toutes les personnes ou associations désirant en savoir plus sur l'histoire de leur région. Venez nombreux !

Afin de pouvoir prévoir suffisamment de places assises, merci de vous inscrire à l'adresse suivante : 100ans@musee-gruerien.ch.

Pour tout renseignement contactez : Eléonor Denervaud, 076 460 97 64.



XVIII. Divers

Transports publics - Cartes journalières "commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon**, à Villars-sous-Mont.

Réservation :

par téléphone, tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45 au **026 928 44 45**.

Le prix est fixé à **Fr. 45.00** par jour et par unité (augmentation des tarifs à partir de juillet 2017). Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Vous pouvez accéder au Portail AGFlexi par le lien suivant : <http://www.sugarcube.ch/ag-flexi>

Transports publics - Nouveaux horaires TPF dès le 10 décembre 2017

20.264 Bulle-Estavannens-Grandvillard @

Lundi-Vendredi sauf fêtes générales



Romont 254 RE		6 23	7 23	11 23	15 23	16 23	17 23	18 23
Bulle	o	6 41	7 41	11 41	15 41	16 41	17 41	18 41

		26401	26403	26405	26407	26409	26411	26413	26415
Bulle, gare		5 49	6 49	7 49	11 49	15 54	16 49	17 49	18 49
La Tour-de-Trême, Centre		5 54	6 54	7 54	11 54	15 59	16 54	17 54	18 54
La Tour-de-Trême, Le Cloalet		5 55	6 55	7 55	11 55	16 00	16 55	17 55	18 55
Epagny, village		5 57	6 57	7 57	11 57	16 02	16 57	17 57	18 57
Enney, zone d'activités		6 00	7 00	8 00	12 00	16 05	17 00	18 00	19 00
Estavannens, Dessous		6 02	7 02	8 02	12 02	16 07	17 02	18 02	19 02
Grandvillard, Lormo		6 06	7 06	8 06	12 06	16 11	17 06	18 06	19 06
Grandvillard, village	o	6 11	7 11	8 11	12 11	16 16	17 11	18 11	19 11



		26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414	26416
Grandvillard, village		6 15	7 15	8 15	12 45	16 17	17 15	18 15	19 15
Grandvillard, Lormo		6 16	7 16	8 16	12 46	16 18	17 16	18 16	19 16
Estavannens, Dessous		6 21	7 21	8 21	12 51	16 23	17 21	18 21	19 21
Enney, zone d'activités		6 24	7 24	8 24	12 54	16 26	17 24	18 24	19 24
Epagny, village		6 27	7 27	8 27	12 57	16 29	17 27	18 27	19 27
La Tour-de-Trême, Le Cloalet		6 29	7 29	8 29	12 59	16 31	17 29	18 29	19 29
La Tour-de-Trême, Centre		6 31	7 31	8 31	13 01	16 33	17 31	18 31	19 31
Bulle, gare	o	6 41	7 41	8 41	13 11	16 43	17 41	18 41	19 41
Bulle		6 50	7 50	8 50	13 20	16 50	17 50	18 50	19 50
Romont 254 RE	o	7 07	8 07	9 07	13 37	17 07	18 07	19 07	20 07

Ordre des arrêts:

Bulle: gare, St-Denis
La Tour-de-Trême: Centre, Le Cloalet
Epagny: Motel, village
Enney: zone d'activités
Estavannens: Dessus, Dessous
Grandvillard: Lormo, village

Bus de nuit voir 20.266

♿ Toutes les courses
 ☎ 026 35 10 200

TPF, 1701 Fribourg
Centrale ☎ 026 35 10 200
www.tpf.ch
service.clients@tpf.ch

Site Internet

Consultez le site : www.grandvillard.ch. Vous y trouverez de nombreuses informations.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique : « ADMINISTRATION » - « Bulletins d'information ».

Vous avez la faculté de vous abonner afin de recevoir les actualités au fur et à mesure des publications.

La marche à suivre est la suivante :

Sous la rubrique : « ABONNEZ-VOUS A NOS ACTUALITES » : saisissez votre adresse électronique, puis cliquez sur le bouton : « JE M'ABONNE ».



**Le Conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au**

mercredi 29 novembre 2017, à 20.00 heures.

A l'issue de ladite assemblée, un verre de l'amitié sera servi.

Il profite du présent bulletin
pour vous souhaiter, d'ores et déjà,

de

**bonnes fêtes
et une heureuse année 2018.**



***Fêtes de fin d'année
Fermeture du Bureau communal***

**Pendant la période de Noël, le Bureau communal sera fermé du ven-
dredi 22 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018 inclus.**

Le conseil communal

